



# VIDE GRENIER

## DIMANCHE 19 AVRIL 2020

**Le Rugby Club Iroise** de Saint Renan organise son 6ème vide grenier le **dimanche 19 avril 2020** à l'espace culturel de Saint Renan.

Accueil des exposants à partir de 7h00 :

Le tarif est de 5.50 € la table (env 1m60) ou 10€ le plateau\* (env 3m10)

Le vide grenier ouvre ses portes aux visiteurs de 08h30 à 17h00.

Le tarif d'entrée pour les visiteurs est de 1.50 € par personne (gratuit moins de 12 ans).

Possibilité de restauration.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Nelly 06 78 77 15 10 ou Anne Christine 06 65 75 22 94

Pour les personnes désirant exposer des biens à la vente, les inscriptions doivent se faire en remplissant le bulletin de réservation ci-après.

Nelly HALL

6 Impasse de la Motte

29290 SAINT RENAN

**[videgrenier.rci@gmail.com](mailto:videgrenier.rci@gmail.com)**

ATTENTION : les tables non occupées à 10h00 seront redistribuées.

*\*Dans la limite des stocks disponibles*

# FICHE D'INSCRIPTION

Nom + Prénom : .....

Adresse : .....

.....

N° de Tél : .....

Mail : .....

Date et lieu de naissance : .....

N° de la carte d'identité ou passeport : .....

Délivrée le : ..... à .....

Numéro d'immatriculation du véhicule : .....

Heure d'arrivée : .....

Tarif : 5.50 € x ..... (nombre de table) = .....€

Tarif : 10 € x ..... (nombre de plateau) = .....€

Votre règlement doit impérativement être accompagné de votre bon d'inscription, il doit être libellé au nom du RCI de Saint Renan.

Observation : .....

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

N° de Téléphone.....

N° de la carte d'identité.....

Délivrée le.....à.....

Déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant(e),

Ne vendre que les objets personnels et usagés conformément à l'article L.310-2 du Code de Commerce,

De ma non-participation à deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R-321-9 du Code Pénal)

Fait à....., le .....

Signature

La présente attestation est à faire remplir par chaque participant et à rendre à la Mairie de Saint Renan en même temps que le registre d'inscription des participants au vide grenier.

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

## PERSONNE MORALE

Je soussigné(e) :

Nom.....

Prénom.....

Représentant la société/association (raison sociale).....

N° de registre du commerce/des métiers.....

Adresse du siège.....

Ayant la fonction de.....email.....

N° de Téléphone.....

N° de la carte d'identité.....

Délivrée le.....à.....

Déclare sur l'honneur :

\_ Etre soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce.

\_ Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés  
(article 321-7 du Code Pénal)

Fait à.....,le .....

Signature

## Règlement Vide Grenier du Rugby Club Iroise de Saint Renan

**Article 1.** Cette manifestation est organisée par le R.C.I à l'Espace Culturel de Saint Renan le Dimanche 19 avril 2020. L'accueil des participants débute à 07h00.

**Article 2.** Le vide grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés.

**Article 3.** Toute personne devra : 1 – Justifier de son identité en présentant une pièce d'identité. 2 – Joindre le présent règlement signé avec mention « lu et approuvé ». L'acceptation du présent règlement emporte attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. 3 – S'être acquittée du montant de son inscription.

**Article 4.** Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

**Article 5.** Les tarifs pour bénéficier d'un emplacement, ont été arrêté comme suit : - 5.50€ la table et 10 € le plateau.

**Article 6.** Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les emplacements qui leur auront été attribués. Les emplacements seront attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

**Article 7.** Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus responsables des litiges tels que pertes, casses, vol ou détériorations.

**Article 8.** Les objets non vendus et emballages ne pourront pas être laissés sur place.

**Article 9.** Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles 'vente d'animaux, armes, produits inflammables ». Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 10.** Tout désistement intervenant moins de sept jours avant la manifestation ne sera pas remboursé.

**Article 11.** Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Accueil :** une boisson chaude sera offerte à chaque exposant.

**Stand :** sandwiches, crêpes, et boissons en vente tout au long de la journée.

Règlement établi par l'association « R.C.I Saint Renan »

**Nom Prénom**

**Mention manuscrite «lu et approuvé »**

**signature**